



DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
 Commune de
GUIGNEN
 PLAN LOCAL D'URBANISME
DOSSIER D'APPROBATION
 Pièce n°6.0
PLAN DE ZONAGE

échelle 1/ 11 000

	Prescription	Arrêt	Approbation
élaboration du PLU	24.10.2016	01.07.2019	27.01.2020

LIBELLE

- Périmètre de centralité
- Orientation d'aménagement et de programmation (L.151-6 du Code de l'Urbanisme)
- Boissements à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Bâtiment susceptible de changer de destination (L.151-11 2° du Code de l'Urbanisme)
- Emplacement réservé
- Secteurs protégés en raison de la richesse du sol ou du sous-sol, dans lesquels les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur de ces ressources naturelles sont autorisées (R.151-34 2°)
- Zones humides (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Zones inondables
- Espace boisé classé à conserver (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
- Périmètre archéologique
- Petit patrimoine à conserver (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
- Cours d'eau à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Haie à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Linéaire commercial à protéger (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
- Tracé de principe de cheminement doux (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
- Marge de recul de 35m
- Marge de recul de 75m

Liste des emplacements réservés

N°	Nature	Superficie	Bénéficiaire
1	Aménagement d'une liaison douce vers Crapaudel	7m x 1 150ml	Commune
2	Aménagement d'un carrefour entre la rue Giquel et le chemin rural n°157	30m²	Commune
3	Réalisation d'une aire de stationnement	270m²	Commune
4	Création d'un contournement sud	7 700m²	Commune
5	Aménagement d'un chemin le long de la RD 48 entre le bourg et le parc de la Prairie	900m²	Commune
6	Accès par la rue basse à la zone 1AUL	490m²	Commune



8, avenue des Thébaudières
 44 800 SAINT-HERBLAIN
 www.ouestam.fr